



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **22 janvier 2018**

Délibération n° 2018-2577

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : Rives de Saône - Projet d'art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 janvier 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 janvier 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 22 janvier 2018**Délibération n° 2018-2577**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 1er - Lyon 2°

objet : **Rives de Saône - Projet d'art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 décembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération projet directeur des Rives de Saône - Projet d'art public fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

La Métropole de Lyon a engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon. L'aménagement de 15 kilomètres de promenade au plus près de l'eau a déjà été aménagé et ouvert au public entre 2013 et 2014.

Dans ce cadre et sur l'ensemble du périmètre du projet directeur, la Métropole a mis en place un projet d'art public ambitieux, le "River Movie", qui donne au projet d'aménagement une visibilité particulière et unique, en même temps qu'il vient en renforcer le sens et la vision d'ensemble. 23 œuvres d'art, pensées et créées dès la conception de l'aménagement ont ainsi été installées sur les rives de Saône lors de cette 1ère phase. La mise en œuvre de ce projet d'art public s'est faite avec une équipe de direction artistique et technique complète.

Dans le cadre du projet directeur Rives de Saône, le nouveau site des Terrasses de la Presqu'île sera livré d'ici 2020-2022. À l'instar du projet Rives de Saône, cette nouvelle séquence fera l'objet d'intervention artistique en lien avec l'équipe de concepteurs retenue.

Afin de garantir une continuité et cohérence du projet d'art public sur ce nouveau site, la Métropole a la même équipe de conseil en art public que pour la phase déjà réalisée.

Pour les missions de direction artistique du "River Movie", la conception et réalisation des 23 œuvres de la 1ère phase des Rives de Saône livrée en 2013-2014, par délibérations n° 2010-1809 du 25 octobre 2010, n° 2011-2349 du 27 juin 2011 et n° 2011-2455 du 12 septembre 2011, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a voté une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 5 980 000 € TTC en dépenses et d'un montant de 3 550 000 € TTC en recettes, correspondant aux subventions publiques de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de mécènes.

Pour cette 2ème phase du "River Movie", pour la conception et la réalisation de l'œuvre des Terrasses de la Presqu'île, il est nécessaire d'individualiser en complément 400 000 € TTC. Cela comprend la rémunération de l'équipe de direction artistique et technique (conception et réalisation), des artistes, la cession des droits de propriété intellectuelle ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la conception et la réalisation de l'œuvre des Terrasses de la Presqu'île pour un montant de 400 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 Aménagements urbains, sur l'opération n° 0P06O2082, pour un montant de 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal réparti selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € TTC en 2019,
- 100 000 € TTC en 2020,
- 100 000 € TTC en 2021,
- 100 000 € TTC en 2022,

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 380 000 € TTC en dépenses et 3 550 000 € en recettes sur cette opération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 janvier 2018.

.